

gouvernement est sujet à erreur et la fortune ne sourit pas à toutes les entreprises. Mais ce qui fait sa force, c'est que la nation n'ignore pas que depuis vingt ans, je n'ai pas eu une seule pensée, je n'ai pas fait un seul acte qui n'ait eu pour mobile les intérêts et la grandeur de la France.

Elle n'ignore pas non plus que j'ai été le premier à vouloir un contrôle rigoureux de la gestion des affaires : que j'ai augmenté, à cet effet, les attributions des assemblées délibérantes persuadé que le véritable appui d'un gouvernement est dans l'indépendance et le patriotisme des grands corps de l'Etat.

Cette session va ajouter de nouveaux services à ceux que vous avez déjà rendus au pays.

Bientôt, la nation convoquée dans ses comices sanctionnera la politique que nous avons suivie ; elle proclamera une fois de plus par ses choix, qu'elle ne veut pas de révolution, mais qu'elle veut asseoir les destinées de la France sur l'intime alliance du pouvoir et de la liberté.

Dénonciation du Traité 1860.

Nous lisons dans l'Indépendant Français :

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons, par un manufacturier que nous avons toutes raisons de croire bien renseigné, que le gouvernement français a signifié au gouvernement anglais, qu'à l'expiration du traité de 1860, d'importantes modifications seraient demandées.

Nous nous empressons d'annoncer cette bonne nouvelle à nos lecteurs, et nous les engageons à ne pas perdre un instant pour adresser leurs réclamations au ministère du commerce.

Nous croyons également savoir que, devant l'évidence des faits et les plaintes générales de l'industrie, on est disposé à abandonner enfin le système fatal qui ruine le pays. — Alex. Durant.

L'article que nous venons de citer a été commenté par nos industriels avec le plus vif intérêt.

Nous n'avons qu'une foi médiocre dans la nouvelle donnée par l'Indépendant Français. — S'il est vrai qu'à l'expiration du traité de 1860, d'importantes modifications doivent être faites dans l'intérêt de l'industrie française, pourquoi le gouvernement ne s'empresse-t-il pas d'annoncer aux intéressés la résolution qu'il a prise ? — Pourquoi encore l'Empereur ne fait-il aucune allusion, dans son discours, à cette décision qu'il importe de connaître, et qui aurait pour premier résultat un mouvement immédiat et considérable dans les affaires ?

J. REBOUX.

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Luodi, 18 janvier.

L'ouverture officielle des chambres a eu lieu avec le cérémonial ordinaire. Quelqu'un qui, assisté à la cérémonie me dit que le passage le plus applaudi du discours est celui où l'Empereur parlant des effets produits par l'application des lois sur la presse et sur les réunions publiques, proclame que la nation est restée insensible aux excitations violentes. Les passages concernant l'armement militaire et la conférence ont été entendus, je ne dirai pas avec froideur, mais avec une sorte de recattement.

Comme toujours, le discours impérial est attendu avec impatience. Vers une heure et demie, la Bourse prend une physionomie particulière : les affaires sont suspendues un instant ; on lit le document que vendent les petits marchands et les courtiers de rue ; puis on retourne aux ventes et aux achats à prime, à terme, au comptant, il y a comme une poussée. La première impression a produit une petite baisse ; en somme le discours n'a pas provoqué un mouvement violent des cours. Quant au reste du public, il est assez indécis en général et hésite à se prononcer sur le sens qu'il faut attribuer aux déclarations de l'Empereur. Ce qui est dit du désir de voir l'axe se maintenir est atténué par la constatation de la situation militaire de la France. Les partisans de la paix et les partisans de la guerre peuvent trouver dans les paroles impériales des arguments d'égale valeur. Pourrait-il sembler que l'Empereur a insisté d'une façon particulière sur les développements de nos forces militaires, et c'est peut-être là le côté le plus saillant de son discours.

Les passages relatifs à la politique extérieure, restent dans un certain vague et ne sortent pas des généralités. Un mot seulement concerne les relations amicales avec les puissances étrangères ; le nom de la Prusse n'est pas prononcé. Quant à la conférence, l'attente publique a été déçue. L'Empereur a bien constaté que

l'accord est établi entre les plénipotentiaires sur la question de principe ; mais la question de fait est assurément plus grave et l'Empereur n'a pu que formuler une espérance d'une solution favorable. Il en résulte clairement que l'œuvre de la conférence n'est pas achevée ou du moins qu'elle n'a pas encore pu porter ses fruits.

C'est la politique intérieure qui occupe la plus grande place dans ce discours, car elle en remplit la seconde. L'optimisme y domine avec une nuance marquée de fermeté. Il est évident que le chef de l'Etat prouve bien sa volonté de ne pas revenir sur les modifications que la Constitution a subies dans le sens libéral ; mais il n'y a aucune parole qui puisse faire présager des concessions nouvelles ; et l'on a surtout remarqué qu'il déclare vouloir maintenir la constitution à l'abri de toute attaque.

L'Empereur ne pouvait se dispenser de parler des élections prochaines, c'est par là qu'il termine son discours, il proclame qu'il compte sur une nouvelle sanction de sa politique par le suffrage universel ; mais il ne dit rien des élections en elles-mêmes ni de la conduite que suivra le gouvernement dans la lutte électorale. Il en résulte assez clairement que l'administration usera des mêmes procédés que par le passé et qu'elle n'abandonnera pas le suffrage universel à ses seules inspirations.

Vous trouverez dans les journaux du soir quelques-unes des appréciations de la première heure ; vous verrez que comme toujours les opinions ne s'accordent pas. Comme toujours aussi, il nous faut attendre quelques jours avant que le sentiment public se dégage bien net et précis.

Le Prince Napoléon, tout-à-fait rétabli, assistait à la séance. L'Empereur et lui se sont rencontrés dans le couloir qui précède l'entrée de la salle des Etats et ont échangé une poignée de main.

Les membres de la conférence se sont réunis une dernière fois hier chez M. De La Valette. La note collective ou protocole a dû être expédiée aujourd'hui à Athènes.

Voici quelques détails intéressants sur le National de 1860 qui paraît aujourd'hui ; son gérant et rédacteur en chef est M. Roussel, rédacteur du bulletin financier du Siècle, il est suivi dans sa retraite par M. E. de la Bedollière qui sera le Timothée Trimm de la politique. La base financière de l'entreprise consiste dans un capital d'un million tourné dans des proportions diverses par MM. Stern, Bischoff, Sheim, Erlanger, Schnapper, attaché à la société appelée en français le Syndicat et en latin Consortium. Cette société a été fondée à Vienne sous les auspices et la direction de M. Joubert. L'association habituelle des principaux chefs du Crédit foncier. On signale encore des éléments qui se rattachent à la Société générale, tels que M. Herpin, Merton, etc.

La combinaison consiste à donner le journal à un sou au public et à trois centimes aux marchands. On prévoit une perte annuelle de 500,000 francs ; aussi les traités avec les rédacteurs sont faits pour deux ans ; les plus privilégiés ont la faculté de toucher d'avance les deux années. On voit, par cette façon d'agir que les banquiers à la tête de l'entreprise disposent de gros capitaux. Le journal doit soutenir en politique la défense de la dynastie et de la liberté ; en finances, il soutiendra les affaires de ses commanditaires. On constate que dans cette combinaison qui a toute la physionomie d'une guerre déclarée aux journaux existants, l'élément israélite est prédominant.

CH. CAHOT.

Troubles à l'île de la Réunion.

Des décrets si graves ont eu lieu à l'île Bourbon. Nous en empruntons sous tous ses réserves les détails aux journaux de la colonie et aux dépêches de l'agence télégraphique française.

On lit dans le Journal du Commerce : Un événement inouï dans notre histoire vient d'avoir lieu. Nous devons le raconter en fidèle chroniqueur, sans aucun commentaire.

Hier soir, dimanche, une foule immense, qu'on ne peut évaluer à moins de 2,000 personnes, s'était massée dans la rue Edouard, en contre-bas de la cathédrale. C'est là que demeure le rédacteur en chef de certain journal clérical, contre qui, pour diverses raisons, la population de la ville avait organisé une manifestation.

Dès huit heures, les cris les plus formidables se faisaient entendre sous les fenêtres. Tous sortis d'accusations que nous ne pouvons reproduire à cause de leur obscénité, se croisaient dans les airs. Mais le personnage, paraît-il, n'était pas chez lui, l'appartement restait clos.

La police déploya amablement toutes ses ressources pour chercher à calmer le mouvement ; peines perdues. Les gardes nationaux essayaient en vain de faire reculer les spectateurs. Un nuage d'infanterie arriva par la rue de Paris, et ostensiblement devant le public, mit la baïonnette au bout du fusil. On ne bougea pas. Vers huit heures et demie, la foule lasse et irritée cria d'une seule voix : Au gouvernement !

M. le gouverneur a une réputation toute particulière de loquacité et de justice dans la population. Chaque fois qu'on a à se plaindre d'un abus, on s'adresse à lui, certain d'être favorablement écouté.

Arrivé au tournant de la place du gouvernement, le groupe trouva le passage barré par la police et le gendarmier. A ce moment, le maire de Saint-Denis s'avança et chercha à ramener le calme dans les esprits exaltés.

M. des Molières parla d'un quart d'heure environ avec beaucoup de sang-froid et de présence d'esprit, et trouva enfin après beaucoup de bonnes raisons, à détourner l'orage du gouvernement.

La foule reprit le chemin de la rue Edouard. M. Forcioli, capitaine de gendarmerie, s'interposait à chaque instant et parvenait par moment à apaiser les groupes les plus animés. On l'applaudissait et chacun s'est plu à rendre hommage au tact parfait avec lequel il a rempli sa délicate mission. M. Forcioli s'est attiré l'estime de toute la population.

On recommanda donc la manifestation dans la rue Edouard, puis en corps on se mit à parcourir la ville, en proférant toujours les mêmes cris et les mêmes accusations sur l'air des Lampons.

On traversa ainsi les rues de l'Eglise, du Conseil, de la Fontaine, où se trouve le collège des Jésuites et où les cris ont redoublé, de Montreuil, Dauphine et de Paris.

En divers endroits, des manifestations toutes particulières eurent encore lieu.

Parvenue au coin des rues de Paris et du Grand-Chemin, la foule se trouva de nouveau en présence de toute la gendarmerie et de la police. M. le commissaire central Desailles, M. Bourgeaud, ceint de son écharpe, se tenaient au milieu de la rue. M. le capitaine Porcioli, toujours en grand uniforme, s'avança au-devant du groupe et recommanda à parlementer avec ce mélange de douceur militaire et d'esprit gaulois qui lui est propre. M. Desailles montra, de son côté, la parfaite aménité dont il avait déjà donné tant de preuves lors des troubles du lycée.

Is parvinrent ainsi à arrêter le flot qui descendait encore rue Edouard. Les groupes se divisèrent. Les uns s'assirent sur les bords de la route, les autres continuèrent à se concerter séparément ; bref, on résolut de borner là la manifestation, et, vers dix heures et demie, on se sépara.

Le souvenir de cet unanime concours de la population restera longtemps. On remarquait dans cette foule aussi bien des hommes âgés que des jeunes gens, ceux-ci en majorité, les uns et les autres apparentés à l'éclat de la population.

Etait un enfantillage reprehensible, le bruit d'un réverbère, on n'a eu aucun désordre matériel à reprocher à cette foule pourant si animée. On sentait qu'il ne s'agissait pas d'un simple tapage éphémère, mais de la manifestation d'une conviction réfléchie et sérieuse.

Nous devons aussi de nouveau rendre justice à la modération, au tact, au bon goût de toutes les autorités qui se sont trouvées en contact avec la population.

Voici maintenant les avis télégraphiques communiqués aux journaux par l'Agence Havas :

Marseille, 15 janvier.

La Malle apportant les avis de la Réunion est arrivée.

Les lettres portent que des troubles ont éclaté à Saint-Denis. Le collège des Jésuites a été attaqué. Le gouverneur a réussi à apaiser la population, qui poussait les cris de : Vive l'Empereur ! vive le gouverneur ! à bas les Jésuites ! à bas les Percés de la Providence !

M. Lagrange, rédacteur de la Malle, a été insulté. Le 2 décembre, des manifestations ont eu lieu devant l'Hôtel de Ville. Le gouverneur avait convoqué le milice, puis avait donné un contre-ordre qui est arrivé trop tard. Le milice réunie craignait qu'on ne voulût la faire désarmer par les troupes.

Le gouverneur tardant à paraître, le colonel Massaroni est menacé par le peuple qui crie au guet-apens. Le gouverneur avait été trompé par des personnes qui prétendaient que le peuple voulait sortir en armes. Le directeur de l'intérieur parut alors entouré d'une escorte et somma, par trois fois, le peuple de se retirer. Le peuple ayant refusé, les troupes font feu et blessent ou tuent 80 personnes.

Le 3 décembre, une députation se rendit auprès du gouverneur, qui a convoqué le milice et a expliqué le malentendu qui s'était produit. Il a confié la garde de la ville et les portes à la milice ; il a fait consigner les troupes et a proclamé l'état de siège, qui a été levé le lendemain.

Une pétition a demandé le renvoi des Jésuites et du directeur.

Le directeur de la Malle a été expulsé, et le directeur de l'intérieur, a quitté la ville.

La récolte n'est que des deux tiers de la moyenne.

Marseille, 15 janvier.

Les lettres de la Réunion sont du 18 décembre.

Le journal la Malle a été saisi le 17 décembre.

Un arrêté du gouverneur, M. Dhnré, daté du 14, interdit aux journaux de la colonie de publier aucun article ou aucune nouvelle ayant un caractère politique.

Les journaux sont autorisés à reprendre leur publication sous les réserves suivantes : interdiction de toute attaque contre la Constitution coloniale, de toute allusion aux déplorables événements qui ont motivé la mise en état de siège de la ville de Saint-Denis, comme aussi de toute polémique personnelle irritante susceptible d'entretenir l'agitation dans les esprits.

Une lettre particulière rectifiant les premiers renseignements évalué seulement à 20 le nombre des morts et des blessés.

CHRONIQUE LOCALE

Le projet de la Grande-Place.

Nous publions aujourd'hui un projet de Grande-Place, proposé par MM. Edouard et Auguste Dupire, architectes à Roubaix. Ce projet qui a été soumis aux principaux architectes de Paris, a reçu leur complète adhésion.

La place nouvelle aurait une forme de parallélogramme bien proportionnée avec de grands axes correspondants. On y érigerait un seul monument comprenant l'Hôtel-de-Ville et le Tribunal de commerce en reliant à ces nouvelles constructions la Mairie actuelle qu'on destinait à la Bibliothèque, au Musée et aux Cours publics.

Les marchés de droite et de gauche, se terminant en hémicycle, complèteraient l'ensemble de la place, laquelle aurait pour axe principal une large rue se reliant à la place de la Liberté.

Quant aux halles ou marchés couverts, la ville pourrait les établir sur une autre place et livrer le terrain à des particuliers, on y établirait des magasins.

Ce projet est établi aussi en raison de la pente à donner à la Place : on prendrait pour base l'extrados du collecteur au point de rencontre des rues Saint-Georges et de l'Veil-Abreuvoir. Le sol serait baissé à l'entrée de la Grande-Rue pour arriver à niveau en face de l'église Saint-Martin. On dégagerait ainsi toute la surface vers la rue du Château en supprimant la rampe vers la rue Neuve. L'exécution de ce projet n'excéderait pas la dépense fixée par l'administration municipale pour l'entier achèvement de la Grande-Place.

Nous apprenons avec peine que la cour de cassation vient de rejeter le pourvoi formé par M. Masure, gérant du Progrès du Nord, et Veignault, gérant de l'Ordre, d'Arras, contre l'arrêt de la cour de Douai, confirmant un jugement du tribunal de Lille, qui les avait condamnés chacun à deux mois de prison.

Tout en déplorant la sévérité excessive dont les tribunaux ont cru devoir user envers deux écrivains de la presse départementale, nous devons nous incliner devant l'arrêt prononcé par la magistrature française dans la plénitude de son indépendance, et nous nous bornons à exprimer à nos confrères, à l'occasion du coup qui les frappe, nos sympathies et nos regrets les plus sincères. — J. R.

Le Progrès du Nord fait savoir l'arrêt de la cour de cassation des réflexions suivantes :

Ainsi se trouve terminée l'odyssée judiciaire qui a eu pour prologue, au mois de juin dernier, la plainte de M. le chambellan d'Havrincourt, contre les gérants de l'Ordre et du Progrès ; pour premier acte, une double condamnation à deux mois de prison et à 500 francs d'amende, avec exécution provisoire, prononcée par un jugement du tribunal correctionnel de Lille, en date du 6 juillet 1893 ; pour intermédiaire, une série d'incidents n'attendant auxquels donna lieu, devant la Cour de Douai, la première application ou, pour mieux dire, la non-application des paragraphes 3, 4 et 5 de l'article 13 de la loi du 11 mai, définissant le devoir et le droit des appelants d'un jugement ordonnant l'exécution provisoire, incidents qui vinrent échouer contre un arrêt du 7 juillet refusant aux prévenus la plus prochaine audience et remettant la cause à huitaine ; enfin, pour dernier acte, un arrêt de la Cour de Douai, en date du 14 juillet, qui a retenu le délit de diffamation et confirmé la sentence rigoureuse des premiers juges.

C'est contre ces deux arrêts que nous nous étions pourvus. Le dénoûment que nous étions plus haut est loin de répondre à notre attente, mais il est définitif, et nous n'avons plus qu'à subir les conséquences de la chose jugée.

L'amende a été consignée depuis longtemps entre les mains du fisc ; il nous reste maintenant à nous constituer prisonnier. Durant les deux mois que nous allons passer à la maison d'arrêt de Lille, nous aurons le loisir de relire avec une respectueuse déférence les professions de foi socialistes de M. le chambellan d'Havrincourt réclamant, en 1848, la liberté illimitée de la presse et traduisant, en 1868, les journaux indépendants à la barre de la police correctionnelle. — G. Masure.

Commencé à deux heures moins quelques minutes, la transmission télégraphique du discours de l'Empereur était terminée pour Roubaix à trois heures. A trois heures 15 minutes, les premiers exemplaires sortaient de nos presses : ils étaient immédiatement livrés au public par un grand nombre de crieurs qui ont parcouru nos rues jusqu'à une heure fort avancée de la soirée. Plusieurs sont allés aussi à Tourcoing et ce matin ils se sont répandus dans les villages environnants. Comme toujours, le discours s'est vendu à un nombre considérable d'exemplaires. Il contient mille douze mots.

Une grande et bonne nouvelle : A la demande de M. Malcaze, directeur du théâtre, M. Febvre, illustre comédien, le sociétaire du Théâtre Français, vient en représentations à Roubaix. Nous n'a-

vons pas à faire l'éloge de cet artiste d'élite : son nom, son talent, sont européens.

M. Febvre, qui est accompagné de Mlle Marie Brindeau, la grande artiste de l'Odéon, jouera à Roubaix quelques-uns de ses meilleurs rôles : Par droit de conquête ; Le Tartuffe ; Les Brebis de Panurge ; Mlle de Belle-Isle, etc. Les représentations qui seront données par M. Febvre et de Mlle Brindeau auront lieu jeudi et samedi dans le grand salon de l'Hôtel de Ville. Nous publions plus loin le programme de la première.

Nos concitoyens seront heureux de l'occasion qui leur est offerte d'applaudir deux de nos plus grandes célébrités théâtrales.

Un arrêt de la cour de cassation dispose que les sapeurs-pompiers ont qualité, en cas d'incendie, pour requérir l'assistance des citoyens, et la refus de ceux-ci de déférer à cette réquisition, constitue la contravention prévue et punie d'une amende de six à dix francs par l'article 475 numéro 12 du code pénal.

Dimanche dernier, un militaire du 75^e, en garnison à Lille, venu à Roubaix s'en retournant le soir, en état d'ivresse, est tombé dans le canal au pont de Croix, où il a trouvé la mort.

Son enterrement a eu lieu ce matin, un peloton de son bataillon y assistait.

Samedi dernier, une petite fille de deux ans est tombée dans une marmite d'eau bouillante ; elle n'a pas été à sciemment à ses brûlures.

Cours public de physique.

Mercredi 20 janvier, à 8 heures 1/4 du soir.

OPTIQUE.
De la nature de la lumière. Système des ondulations et système de l'émission. Sources de la lumière. Propagation de la lumière. Ombre et pénombre. Images produites par les très-petites ouvertures. Chambre noire simple. Vitesses de la lumière et des rayons lumineux de différentes couleurs.

Pour toute la chronique locale ; J. REBOUX.

— Le Courrier de Vienne publie la note suivante, qui lui est communiquée :

« Le Phare de la Loire, reproduisant une nouvelle donnée, dit R, par l'Indépendant de la Charente-Inférieure, qui le reproduit comme le Phare lui-même, d'après le texte de la correspondance Ferrier, annonce à ses lecteurs qu'un abbé, secrétaire et trésorier de l'évêché de Poitiers, vient de prendre la fuite dans des conditions honteuses, emportant avec lui la caisse diocésaine.

« En attendant qu'il soit fait justice d'une accusation aussi odieuse, nous avons hâte d'y opposer un démenti absolu.

« L'ecclésiastique clairement désigné par sa double fonction a demandé un congé à son évêque, il y a plus d'un mois, pour aller, sur l'avis d'un médecin, suivre un traitement que sa santé, profondément ébranlée, rendait nécessaire. Avant ce départ, il a remis à qui de droit la caisse qui lui était confiée dans un état parfait et sans un centime de déficit, et, depuis ce temps, il n'a pas cessé d'être en correspondance avec ses collègues.

« Ce n'est pas la première fois que l'administration ecclésiastique de Poitiers se trouve en face de semblables rumeurs, habilement jetées dans la publicité par des voies détournées. »

Dépêche commerciale

Liverpool, 19 janvier.
Marché calme, prix fermes ; ventes, 10,000 Middling-Louisiane, 41 5/8.

Ville de Roubaix.

Grand Salon de l'Hôtel-de-Ville

Jeu 21 Janvier 1890.

Représentation extraordinaire

DONNÉE PAR

M. Frédéric Febvre

sociétaire de la Comédie française

ET

Mlle Marie Brindeau

du théâtre impérial de l'Odéon

Par droit de Conquête,

comédie en 3 actes de M. Legouvé.

M. F. FEBVRE remplira le rôle de Georges Bernard qu'il a joué à la Comédie française.

Les Brebis de Panurge,

comédie en un acte de MM. Meilhac et Halévy.

Mlle Marie BRINDEAU jouera le rôle de Marthe Neuil qu'elle a joué à Paris.

M. Frédéric FEBVRE jouera de Jacques. Durant qu'il a été.

On commencera à huit heures.

Places réservées 5 fr. — Estrade, 3 fr. On peut se procurer des billets à la librairie J. REBOUX, rue Nain, 1.